

Délibération Nº 2019-14

Le Conseil d'administration, en sa séance du 8 mars 2019, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET: Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés: 19

<u>Dont</u>: Pour: 18

Ne prend pas part au vote: 1

Fait à Lyon, le 11 mars 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

LUMIÈRE
Nathalie DOMBNER | 2

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : +33(0)478697458

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr